

Année scolaire 2021-2022

Version temporaire

Institut de la PROVIDENCE École Primaire



Mots d'enfants sur leur école:

« On a une grande cour et ça me plaît. »

« Il y a beaucoup de personnes gentilles. »

« Mon école est cool. »

« Mon école et les profs sont super accueillants. »

« Mon école respecte toutes les religions. »

« L'école me donne plein d'idées pour m'améliorer. »

« J'aime mon école et je n'ai pas envie de la quitter. »

« Merci d'avoir pris soin de moi pendant 6 ans. »

« Mon école s'améliore et c'est chouette. »

« Elle est grande et bien décorée. »

« C'est l'école qui nous a réunis mes amis et moi. »

« J'ai hâte de voir le coin calme de la cour et les plantes qui poussent ».

Section primaire

✉ Rue de Nivelles, 52 1300 Wavre

☎ 010/23.31.18. @ primaire@providence-wavre.be

<https://primaire.providence-wavre.be/>

Dans cette brochure

1. Les renseignements généraux.....p2
2. Le projet éducatif.....p2
3. Le projet pédagogique.....p3
4. Le projet d'établissement.....p4
5. Le contrat d'objectifs.....p5
6. Le règlement d'ordre intérieur.....p5
7. Le néerlandais à la Providence.....p8
8. L'équipe éducative.....p8
9. L'encadrement des élèves.....p9
10. Les nouveautés dans l'école.....p9
11. Les partenaires au sein de l'école.....p10
12. Les partenaires extérieurs.....p10
13. Les frais et les services.....p11
14. Le Pouvoir Organisateur.....p12
15. Les éphémérides.....p13



1. Les renseignements généraux

Adresse administrative: Rue de Nivelles, 52
1300 Wavre

Situation de l'école: Rue des Fontaines (en face du n°42)
1300 Wavre

Téléphones: 010/23.31.19. 010/23.31.18.

Courriel: primaire@providence-wavre.be (direction)
secretariat@providence-wavre.be (secrétariat)

Direction: Madame Audrey D'hont

« C'est un petit coin qui nous aide à grandir avec toutes nos différences. »

2. Le projet éducatif

L'Institut de la Providence inscrit son projet éducatif dans la ligne de la Mission de l'école chrétienne (1), du projet de la Congrégation (2), et dans la ligne du projet de 1979 (3).

Comme toute école, l'Institut de la Providence entend poursuivre les objectifs généraux du système éducatif en Communauté Française de Belgique. Du début de l'école maternelle à la fin de l'enseignement secondaire:

- Il propose de développer la personnalité tout entière de l'élève, il veut éveiller la personnalité de chacun aux dimensions de l'humanité. Il veut l'aider à accéder à l'autonomie et à l'exercice responsable de la liberté.
- Il vise à former le citoyen de sa région, de son pays, de l'Europe et du monde dans une société démocratique, fondée sur le respect des droits de l'homme.
- Il veut assurer le développement des aptitudes nécessaires à l'accès à l'enseignement universitaire ou supérieur et/ou à l'insertion dans une vie économique et professionnelle au service de la personne et de la société.

Allant au-delà de ce projet assigné à tout l'enseignement, les membres de la communauté scolaire - pouvoir organisateur, directions, enseignants, personnel de maîtrise, parents, élèves de chaque section - se rassemblent autour d'objectifs communs et se donnent les moyens d'évaluer les résultats de leur action. Leurs tâches communes impliquent une volonté de communication, de concertation et de transparence.

Fidèle aux Constitutions de la Congrégation des Sœurs de la Providence de Peltre (France) qui l'a créé et le fait vivre, l'Institut de la Providence veut annoncer aux élèves d'aujourd'hui la tendresse et la miséricorde de Dieu-Providence qui s'inquiète des petits et des faibles. Il veut favoriser le goût de la vie intérieure et la rencontre personnelle et communautaire avec Jésus-Christ. Il accueille sans exclusive sociale, culturelle, intellectuelle, religieuse tous les enfants, tous les jeunes tels qu'ils sont, dans le respect de leur personnalité d'aujourd'hui et de l'espoir qu'ils représentent pour demain. Leur dire Dieux-Providence demande l'attention à chaque milieu de vie, le souci de mettre les personnes en relation et l'écoute de ceux qui sont différents par leur culture. Cette ouverture invite à porter sur le monde un regard humble, lucide et aimant.

Sans être nécessairement de la même communauté de foi, chacun est invité à respecter et partager les valeurs qui inspirent les actions de l'Institut.

- (1) Conseil Général de l'Enseignement Catholique, Mission de l'Ecole chrétienne, Bruxelles, 20 mai 1995.
- (2) Sœurs de la Providence, Projet de la Congrégation en milieu éducatif, Peltre, juillet 1995.
- (3) Projet éducatif de l'Institut de la Providence, Wavre, 1979.



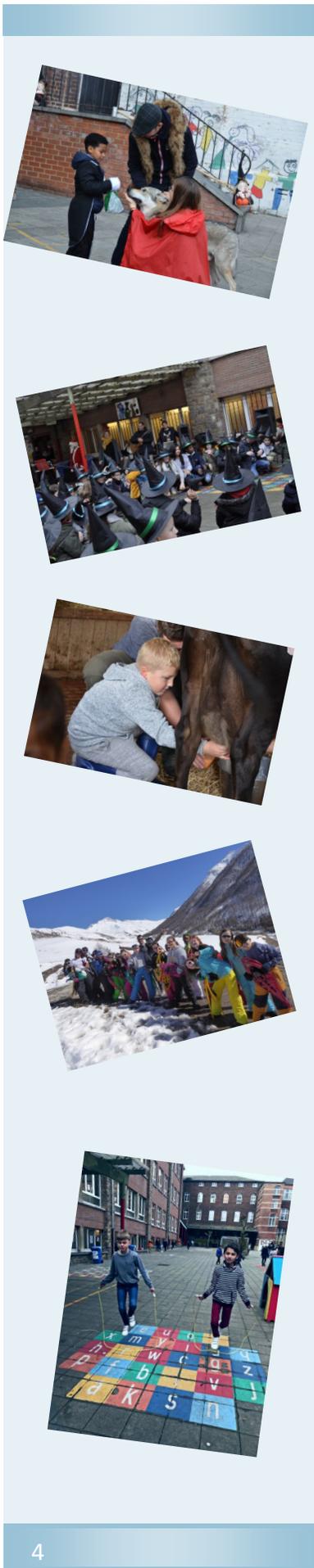
3. Le projet pédagogique

L'Institut entend placer l'enfant ou le jeune au centre de ses apprentissages en le rendant acteur de ceux-ci et en leur donnant du sens. Dans cette optique, l'évaluation sera au service de l'élève: elle sera production de sens pour chacun des partenaires de la relation éducative, elle aidera à porter un regard positif sur l'autre tout en reconnaissant le droit à l'erreur dans sa phase formative. Elle sera régulatrice de l'apprentissage dont on respectera autant que possible, les rythmes différents grâce à des démarches méthodologiques basées sur la différenciation, permettant ainsi à chacun d'aller au maximum de ses possibilités.

Pour ce faire, face aux difficultés d'ordre social, relationnel et personnel rencontrées par les enfants, l'Institut veut créer des structures d'aide et des réseaux de relation en vue d'accompagner les élèves individuellement, les groupes, les classes dans les meilleures conditions. L'Institut se veut soucieux de découvrir les talents, aspirations et intérêts spécifiques des élèves en développant contacts, activités, rencontres et en favorisant une grande liberté d'expression dans un climat de confiance mutuelle et l'épanouissement de chacun.

Pour ce faire, l'Institut soutient et promeut les structures de participation où sont représentés le Pouvoir Organisateur, les directions, les enseignants, les parents et les élèves. C'est avec tous ces partenaires que l'Institut de la Providence met en place les projets d'établissement de chacune des sections - maternelle, primaire, secondaire - dans lesquels, selon la population scolaire qu'elles accueillent, selon leur environnement et selon leurs spécificités, elles mettent en œuvre les moyens propres à rencontrer son projet éducatif et pédagogique.





4. Le projet d'établissement

Le projet d'établissement de l'école primaire vise la mise en œuvre du Projet Educatif et Pédagogique de l'Institut de la Providence.

Les partenaires de la communauté éducative veulent maintenir les caractéristiques propres à l'Institut :

- ⇒ Une attention particulière à l'accueil des plus faibles et des plus démunis tant au point de vue scolaire que dans la vie de tous les jours.
- ⇒ Un caractère familial: les enfants sont connus par leur prénom, ils ont droit à la parole afin d'être entendu dans leurs demandes.

L'axe principal de notre projet d'établissement est l'éveil à une citoyenneté solidaire et responsable.

A) Aspect pastoral du Projet d'établissement

Nous souhaitons maintenir les projets actuels et si possible encore les améliorer :

- ⇒ Nous invitons les enfants à suivre le message évangélique en tenant compte de la vie quotidienne et des événements liturgiques de l'année.
- ⇒ Préparation et participation à des temps de prière, de partage, de pardon et de paix.
- ⇒ Accueil de témoins dans les classes.

B) Aspect éducatif du Projet d'établissement

Nous désirons poursuivre les objectifs généraux suivants :

- ⇒ Préparer les élèves à devenir des citoyens responsables capables de contribuer au développement d'une société démocratique solidaire et pluraliste.
- ⇒ Promouvoir la confiance en soi, le développement de la personne de chacun des élèves et le respect mutuel.

Pour atteindre ces objectifs généraux, nous désirons maintenir :

- ⇒ Les classes de plein air et de découvertes.
- ⇒ Les projets menés au sein des classes.
- ⇒ L'accueil de tous les enfants.
- ⇒ La sensibilisation et la participation à différents projets humanitaires.
- ⇒ Le suivi de l'actualité.
- ⇒ L'implication des élèves dans les décisions concernant les projets au sein des classes.

C) Aspect pédagogique du Projet d'établissement

Nous désirons poursuivre les objectifs suivant :

- ⇒ Favoriser l'autonomie par des procédés différenciés en fonction des groupes classes **(classes verticales en P3/P4 et P5/P6)**.
- ⇒ Développer les aptitudes nécessaires à l'enseignement secondaire en accentuant l'esprit de recherche par l'utilisation de la BCDR (Bibliothèque Centre de Documentation et de Recherche) et de matériel informatique, en encourageant les exercices de mémorisation et de compréhension, en proposant une méthode pour la tenue des fardes.
- ⇒ Favoriser l'apprentissage d'une seconde langue.
- ⇒ Respecter les enfants au travers d'exigences et de persévérance: accepter le droit à l'erreur, aider et orienter dans les recherches, encourager, valoriser le goût à l'effort, donner du sens aux apprentissages.
- ⇒ Reconnaître et développer des talents personnels dans les différentes activités rencontrées au sein des groupes classes.
- ⇒ Proposer une assistance aux plus petits et aux plus faibles: aide des élèves, mise en place de tutorat et de remédiation.

5. Le contrat d'objectifs

En attente de contractualisation avec la déléguée de la Fédération de l'enseignement.

6. Le règlement d'ordre intérieur

Pour remplir sa triple mission (former des personnes, former en vue d'atteindre à l'accès des études supérieures, former des citoyens responsables), l'école doit organiser les conditions de vie en commun pour que :

- ⇒ chacun y trouve un cadre de vie favorable au travail et à l'épanouissement personnel.
- ⇒ chacun y puisse faire siennes des lois fondamentales qui règlent les relations entre les personnes et la vie en société.
- ⇒ l'on puisse apprendre à développer des projets en groupe.

C'est pourquoi, dans une communauté de l'importance de l'Institut, il est indispensable que tous connaissent les points pratiques à respecter pour favoriser la vie ensemble dans la ligne du Projet Educatif et Pédagogique de l'Institut de la Providence.

1) Trajet :

Les élèves rejoignant l'école par leur propre moyen (pied, vélo, bus, train) arrivent à l'école dans les plus brefs délais et sans trainer en ville. Une fois entrés dans l'école, ils ne ressortent plus avant la fin de la journée de cours sauf les enfants ayant une autorisation pour sortir manger à la maison sur l'heure du midi.

2) Horaires :

Heures d'ouverture : 7h00 à 18h00

Heures de cours :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30 à 12h20	8h30 à 12h20	8h30 à 12h20	8h30 à 12h20	8h30 à 12h20
13h30 à 15h10	13h20 à 15h00		13h30 à 15h10	13h30 à 15h10





3) Entrées et sorties :

Tous les élèves entrent et sortent par la rue des Fontaines.

Les portes de l'école s'ouvrent à 7h45. Par mesure de sécurité et pour une meilleure surveillance des enfants, nous demandons aux parents de ne pas dépasser la zone KISS&GO.

Avant de franchir la porte, les vélos seront poussés à la main et garés à l'endroit qui leur est dévolu.

Les parents d'un enfant de 1ère année pourront conduire et rechercher leur enfant en classe à 8h25, 12h et 15h20 durant la 1ère semaine de septembre.

Les parents entrent par la grande porte à la fin des cours et attendent leur(s) enfant(s) dans le bas de la cour.

Si vous devez déposer ou venir chercher votre enfant entre 8h45 et 15h25, veuillez vous adresser à l'accueil des secondaires (Rue de Nivelles, 52). Sur l'heure du midi, il est possible d'entrer par la petite porte de la cour (Rue des Fontaines).

4) Garderies et études dirigées :

Le Pouvoir Organisateur a confié l'accueil extrascolaire (accueil avant et après les cours) pour l'année scolaire 2021-2022 à l'ASBL Educ&Sport <http://www.educ-et-sport.be/> C'est cette ASBL que les parents doivent contacter pour les études dirigées et les garderies. C'est également elle qui assurera la facturation de ces dernières auprès des parents de l'école.

5) Repas :

Plusieurs possibilités vous sont offertes :

- ⇒ Chaque enfant apporte ses tartines et les mangent dans un réfectoire.
- ⇒ Potage préparé par la section hôtellerie de l'Institut et facturé en fin de mois.
- ⇒ Repas chauds : plat, dessert qui sont cuisinés par TCO SERVICE cuisines collectives responsables. Les menus sont communiqués aux parents et présents sur le site de l'école. La commande et le paiement se font en même temps en utilisant le talon-réponse donné avec le menu du mois. A chaque fois, une date de délai sera fixée préalablement. Il faut remettre le tout au secrétariat et dans les temps.

6) Absences :

Chaque absence doit être signalée et justifiée par un parent, un médecin ou un spécialiste. Toute absence prévisible même pour une heure de cours doit toujours avoir fait l'objet d'une demande préalable (au plus tard le jour même) dans le journal de classe de l'enfant. Les visites médicales non urgentes doivent obligatoirement être fixées en dehors des heures de cours.

La direction se réserve le droit d'accorder ou de refuser la justification d'une absence. Les absences pour raisons familiales ou personnelles ne sont plus admises par la vérification. Le motif doit toujours être mentionné. Toute absence au cours d'une session d'examen doit être impérativement couverte par un certificat médical.

La direction est dans l'obligation de déclarer toute absence non-justifiée (à partir de 9 demi-jours d'absences non-justifiées) à l'administration. Le cas échéant, les parents risquent de recevoir une amende du service de l'obligation scolaire.

7) Journal de classe :

Le journal de classe est un outil important de communication entre l'école et les parents. Il doit être signé tous les jours. Les pages de retards, de devoirs non-faits et de rapports d'incident doivent être vérifiées par les parents à chaque retour de l'école. La charte du bon comportement sera signée en début d'année par tous les intervenants (enfant, titulaire, parents, direction).

8) Attitudes dans l'école :

Chaque élève doit respecter «La Charte du bon comportement» qu'il aura signée dans son journal de classe en début d'année scolaire.

Seuls les adultes de l'école (enseignants, éducateurs, secrétaire et direction) sont habilités à gérer les conflits à l'intérieur de l'école.

Il est vivement demandé aux parents de ne pas régler un conflit avec un autre enfant ou un autre parent lors des entrées ou sorties d'école. La direction restera disponible pour écouter les parents et pour gérer les conflits entre les enfants (et seulement les enfants) en écoutant toutes les versions afin de trouver un terrain d'entente!

9) Responsabilités :

Les élèves sont priés de laisser à la maison les objets de valeur. Exceptionnellement, une somme importante ou des objets de valeur peuvent être déposés chez la direction ou chez le titulaire de la classe dès leur arrivée. L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

10) Sanctions :

Dans la mesure où un élève ne respecte pas l'un ou l'autre point de la « Charte du bon comportement », il sera soumis à une sanction selon la gravité de l'incident.

- ⇒ Soit un simple avertissement et un moment de discussion avec un adulte.
- ⇒ Soit un travail de réflexion ou de réparation.
- ⇒ Soit une retenue de 2 heures en dehors des heures de cours.
- ⇒ Soit une exclusion de la classe avec un travail à faire à l'école.
- ⇒ Soit une exclusion de la classe avec un travail à domicile pendant une journée ou plus.
- ⇒ Soit la non inscription dans l'école pour l'année scolaire suivante.
- ⇒ Soit l'exclusion définitive si les faits dont l'élève s'est rendu coupable portent atteinte à l'intégrité physique, psychologique ou morale d'un membre du personnel ou d'un élève, compromettent l'organisation ou la bonne marche de l'établissement ou lui font subir un préjudice matériel ou moral grave.

Tout incident sera notifié dans le dossier informatique de l'élève. Les parents seront mis au courant soit par le journal de classe soit par un courrier leur étant adressé.

11) Publications et utilisation des réseaux sociaux ou des jeux en réseau :

Les enfants de l'école primaire n'ont pas l'âge légal pour avoir un compte Facebook, Instagram, Snapchat, TikTok,... Si néanmoins, ils utilisent les réseaux sociaux et qu'ils écrivent des commentaires négatifs, des injures à l'égard des élèves ou des professeurs de l'école, y mettent des photos prises en classe ou dans l'enceinte de l'école, ils pourraient être poursuivis pour atteinte à la vie privée, cyber harcèlement - selon la loi du 13 juin 2005 - calomnie et diffamation. Cette loi est aussi d'application pour les échanges vocaux et écrits sur les jeux en réseau.

12) Ventes :

Toute vente par des élèves est en principe interdite dans l'école. Les seules dérogations à ce principe, par exemple pour un but humanitaire ou de solidarité, seront accordées par la direction.

13) Activités religieuses, culturelles ou sportives :

L'inscription à l'Institut implique la participation à tous les cours y compris la natation et les activités religieuses, culturelles et pédagogiques.

14) Sécurité et assurances :

L'Institut a souscrit une police d'assurances couvrant sa responsabilité civile et celle des enseignants à l'égard des élèves et des tiers.

7. Le néerlandais à la Providence

L'objectif d'un cours de néerlandais en primaire est d'éveiller l'élève à l'apprentissage d'une seconde langue: éveiller leur curiosité et susciter le plaisir du dialogue. Tout cela nous conduit évidemment à favoriser l'expression orale.

Cet apprentissage se fera dès la première primaire. Nous souhaitons, en effet, éveiller votre enfant à une seconde langue dès le début de sa vie scolaire.

Lors du premier cycle, le but du cours de néerlandais sera exclusivement oral, le but premier du cours étant l'envie d'apprendre et de découvrir. Une participation active de l'enfant sera demandée. Le cours s'articulera sur des chants, des poèmes, des saynètes, des jeux de rôles, ..

Durant le second cycle, le but du cours est, bien sûr toujours, de susciter une rencontre plaisante de la langue grâce aux jeux, aux chants, aux exercices ludiques. Nous nous concentrerons sur l'univers de l'enfant afin qu'il puisse parler de lui avec des phrases simples. Nous introduisons, dès lors, quelques notions écrites afin de fixer des acquis et donner confiance à l'enfant.

Le troisième cycle, après avoir revu brièvement les acquis du cycle précédent, se concentrera sur un élargissement et un affinement des connaissances. L'enfant parle de soi mais également des autres. Il affine son discours. Le cours sera, comme précédemment, axé sur l'approche orale et ludique de la langue. Cependant, nous y ajouterons également quelques notions de base indispensables pour l'approfondissement de la langue.

Lors des second et troisième cycles, l'évaluation sera double : le savoir-être (participation) ainsi que le savoir-faire (connaissances) de l'élève seront « observés ».

Il serait très enrichissant pour votre enfant de manifester de l'intérêt à son apprentissage en l'encourageant dans son travail.

8. L'équipe éducative

Equipe 2020-2021 (quelques changements à prévoir pour la rentrée de septembre 2021)

1A	Madame Régine
1B	Madame Jacqueline (et Madame Maïly le vendredi)
2A	Monsieur Nicolas
2B	Madame Laure
3A/4A	Madame Patricia
3B/4B	Madame Elisabeth (et Monsieur Paul le mercredi)
3C/4C	Madame Véronique et Madame Bradfer
5A/6A	Madame Pascale
5B/6B	Madame Laurence
5C/6C	Madame Gaëlle
Religion P1 à P2	Madame Maïly
Religion P3 à P6	Monsieur Paul
Néerlandais P1 à P4	Monsieur Julien
Néerlandais P5 et P6	Madame Marie-Hélène
Education physique P3/P4	Madame Emilie
Education physique P1, P2, P5/P6	Madame Carolyn ou Mr Clément
Natation	Monsieur Clément et Madame Carolyn
Français Langue d'Apprentissage	Madame Bradfer, Madame Maïly et Madame Cécile
Intégration	Madame Annie (institutrice de l'école de la Petite Source type 8) Madame Amandine (institutrice de l'IRSA)

9. L'encadrement des élèves

- Les enfants sont pris en charge par leur titulaire.
- Les cours spéciaux sont donnés par des professeurs spécialisés :
 - ⇒ **Religion catholique**: 2 périodes/semaine
 - ⇒ **Education physique** : 2 périodes/semaine dont l'équivalent d'une période par semaine. Les cours de natation se déroulent à la piscine du Blocry à Louvain-la-Neuve. Les élèves sont encadrés par les professeurs d'éducation physique et des moniteurs de natation. Ce sont des petits groupes d'environ 12 enfants par adulte. Le cours de natation est obligatoire sauf si l'enfant est sous certificat médical.
 - ⇒ **Polyvalence / Remédiation** : soutien dans les classes ou en dehors des classes pour les enfants en difficultés d'apprentissage.
 - ⇒ **FLA** : Français Langue d'Apprentissage : ce sont des périodes qui sont distribuées aux enfants qui ont des difficultés dans l'apprentissage de la langue française. Ils sont pris en charge en dehors de la classe ou dans la classe lors de certaines activités.
 - ⇒ **Néerlandais** : 1 période/semaine pour les élèves de P1 à P4 et 2 périodes /semaine pour les élèves de P5 et P6.
- Pendant les récréations de midi, ce sont les éducateurs de l'ASBL Educ&Sport qui assurent les surveillances des enfants au réfectoire et dans la cour de récréation. Certains jours, les enfants qui le désirent seront pris en charge pour participer à des activités sportives, coopératives, ludiques.

10. Les nouveautés dans l'école

- **Les zones de jeux dans la cour**

La cour de récréation est séparée en 5 zones de jeux.

- 2 zones vertes : ce sont des zones de jeux calmes. L'une est à l'entrée de la cour composée de bancs, d'un coin théâtre et l'autre est composée de tables et bancs, d'une boîte/armoire à livres, d'arbres et de plantes que nous commençons à faire pousser.
- 1 zone bleue : c'est une zone active pour courir, sauter à la corde,...
- 1 zone rouge : c'est une zone « ballon » ou jeux collectifs
- 1 zone mauve : c'est une zone « intrépide » pour faire de l'escalade et des parcours.



- **Le projet « Ose le vert »**

Depuis quelques mois, nous avons commencé à aménager l'un des deux coins calmes de la cour grâce au projet « Ose le vert ». L'objectif de ce projet est d'apporter plus de biodiversité, en privilégiant le contact avec la nature et en améliorant la convivialité. Nous avons jusque novembre 2020 pour continuer ce projet afin de pouvoir en profiter de longues années.



- **Les outils numériques**

Nous avons 3 classes équipées de Tableaux Blancs Interactifs, ainsi qu'une dizaine de tablettes qui peuvent être utilisées dans toutes les classes avec des booster Wifi, le réseau internet sera installé avant la fin de l'année 2020 et ce dans toutes les classes primaires.



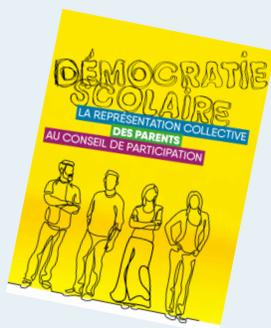
- **Les Octofuns**

Suite à une formation suivie en 2019, l'école s'engage à vivre l'apprentissage d'une autre manière.

Nous avons tous en nous 8 intelligences mais certaines sont plus développées que d'autres. Ces différentes intelligences sont représentées par des « visages » de couleurs et de noms différents.



11. Les partenaires au sein de l'école



- **Conseil de Participation :**

Ce conseil est commun aux 2 écoles du fondamental (l'école maternelle et l'école primaire). Il est composé de parents d'élèves, d'enseignants, d'un membre du Pouvoir Organisateur et des 2 directrices.

Représentants des parents :

- Madame Pironet

- Madame Manca

- Monsieur Lelubre

Représentants des enseignants :

- Madame Régine

- Madame Elisabeth

Représentant du PO : Madame Deprest

Directrice de l'école maternelle : Madame Bouhon

Directrice de l'école primaire : Madame D'hont

- **Comité des fêtes :**

Dans notre école, le comité des fêtes se nomme le GOS (Gentils Organisateurs Sympathiques). Ce comité est composé de parents d'élèves (actuels ou anciens), d'enseignants (actuels ou anciens). C'est grâce à ce comité que nous organisons certains événements (fêtes ou autres) dans l'école afin de nous permettre de passer de chouettes moments ensemble mais aussi de gâter nos élèves.

C'est à cette adresse mail : gos.providence@gmail.com que vous pouvez les contacter pour soit faire partie de l'aventure, soit poser vos questions et donner vos idées.

- **Logopède indépendante :**

Madame Valentine est disponible pour prendre vos enfants ayant besoin de séances de logopédie. Ces séances se font pendant le temps scolaire ou après les cours. Les moments sont réfléchis avec les titulaires de classe afin que cela soit le plus avantageux pour l'enfant.

Pour toute demande spécifique concernant la logopédie, veuillez contacter Madame Valentine Pirlot au 0497:68.97.51.

- **ASBL Educ&Sport**

C'est l'ASBL responsable des garderies et des études dirigées à l'école primaire de l'Institut de la Providence.

Pour toutes informations complémentaires et pour toutes inscriptions veuillez vous rendre sur <http://www.educ-et-sport.be/>

Courriel: info@educ-et-sport.be

Courriel comptabilité: compta@educ-et-sport.be

Téléphone: 081/73.70.21

12. Les partenaires extérieurs

- **Le PMS (centre Psycho-Médico-Social)**

C'est un lieu d'accueil, d'écoute et de dialogue où le jeune et/ou sa famille peuvent aborder les questions qui les préoccupent ou les intéressent en matière de scolarité, d'éducation, de vie familiale et sociale, de santé, d'orientation scolaire et professionnelle,

Le Centre PMS est à la disposition des élèves et de leurs parents, dès l'entrée dans l'enseignement maternel et jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire.

Le Centre PMS est composé de psychologues (conseillers et auxiliaires psychopédagogiques), d'assistants sociaux (auxiliaires sociaux), d'infirmiers (auxiliaires paramédicaux) et de logopèdes (auxiliaires logopédiques) qui travaillent en équipe.

Le Centre PMS est un service public gratuit. Il travaille en toute indépendance vis-à-vis des écoles. Le personnel est soumis au secret professionnel.

Les avis du Centre sont donnés à titre consultatif, c'est-à-dire que les parents ou ceux qui exercent l'autorité parentale gardent toujours leur liberté de décision.

La connaissance approfondie du monde scolaire et de son environnement lui permet une approche pertinente des situations rencontrées par les élèves et leur famille.

Le Centre PMS développe des partenariats avec différents services, dans le respect du secret professionnel et de l'intérêt de l'élève. Ses principaux partenaires sont les personnels scolaires et les services de promotion de la santé à l'école.

Equipe PMS de l'école primaire de la Providence : PMS Wavre 2

ipwp@centrepms.be
010/24.10.09



- **Le PSE (service de Promotion Santé Ecole)**

Le PSE libre prend en charge les élèves du Brabant Wallon pour les missions suivantes :

- Le suivi médical des élèves
- L'établissement d'un recueil standardisé de données sanitaires
- La prophylaxie et le dépistage des maladie transmissibles
- La mise en place de programmes de promotion de la santé et de promotion d'un environnement scolaire favorable à la santé.

wavre@pselibrebw.be
010/22.45.51

13. Les frais et les services

1) Frais obligatoires :

- Activités sportives et culturelles :

Ces activités font partie du projet éducatif et pédagogique de l'Institut, la participation est obligatoire. Elles sont organisées principalement par les titulaires ou les maitres spéciaux. En début d'année scolaire, vous recevez une estimation de ces frais pour l'année scolaire. Nous vous inviterons à payer ces activités via la facture mensuelle.

- Les classes de dépaysement :

Les élèves de P6 partent en classes de neige durant 9 jours. Une épargne vous est vivement conseillée avant la fin de la P5.

2) Frais liés au service :

- Les garderies du début et de la fin de journée sont assurées par l'ASBL Educ&Sport. Le tarif est de 0,033€/min. Les élèves reçoivent un badge en début d'année et ce badge est scanné au moment d'entrer ou de sortir de l'école par l'éducateur chargé de la garderie. Il est important de régler dans les temps les factures d'Educ&Sport sans quoi votre enfant ne pourra plus bénéficier de ce service.

- Les études dirigées sont aussi assurées par l'ASBL Educ&Sport. Le tarif est de 2,20€ par heure et donc jour d'étude. Pour inscrire votre enfant, vous devez vous rendre sur le site <http://www.educ-et-sport.be/>

- Le repas chaud est au prix de 4€ et se réserve au secrétariat comme déjà dit précédemment.

3) Ponctualité et aide :

Nous vous remercions d'être attentifs à payer la facture dès réception de celle-ci. En cas de difficultés financières, les parents concernés doivent se mettre en rapport avec la direction. Aucun problème financier des parents ne peut avoir d'incidence sur l'admission d'un élève, son maintien dans l'école ou sa scolarité.

En cas de questions concernant l'une de vos factures, merci de vous adresser à Mr Saerens au 010/23.31.12.

14. Le Pouvoir Organisateur

Le Pouvoir Organisateur est l'organe responsable du fonctionnement de l'école. Il veille à développer les conditions d'un enseignement de qualité pour faire vivre un projet éducatif particulier, adapté au contexte local.

L'ASBL PO réunit une équipe de volontaires de gestion qui assure à la fois des fonctions d'organisation, de vigilance et de contrôle, de stratégie et de représentation.

Le rôle du Pouvoir Organisateur est de veiller, en collaboration avec les directions, à la bonne gestion des établissements dans tous les domaines, conformément aux règles légales ou internes. Il est aussi d'assurer la poursuite et le développement de leurs activités dans le futur.

Concrètement, le PO est aussi l'employeur des équipes qui font vivre au quotidien les établissements scolaires : les directions qui gèrent et animent les établissements, le personnel enseignant qui assure l'accueil des élèves et les activités pédagogiques ainsi que le personnel administratif et technique.

Les membres du PO de l'Institut de la Providence sont :

- Président : Jean CALOMNE
- Trésorière : Sœur Anne-André
- Secrétaire: Luc LANGOUCHE
- Responsable pédagogique pour le fondamental : Michèle DEPREST



15. Les éphémérides

Les éphémérides seront données à la rentrée de septembre.